

A.L.I.S



Ensemble Solidaires

ASSOCIATION DES LOCATAIRES
INDEPENDANTS DE STRASBOURG

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres,
chers adhérents, chers amis,



Une année de plus, notre association a été présente aux côtés des locataires, sur le terrain, dans les immeubles et dans les quartiers.

Cette année encore, nous avons été confrontés à des situations qui montrent combien notre engagement reste nécessaire : **pannes d'ascenseurs, logements touchés par l'humidité, familles fragiles menacées d'expulsion, difficultés liées à la réhabilitation, problèmes de propreté et de déchets dans l'espace public, invasions de rats, incivilités et dégradations de notre cadre de vie.**

Nous avons également été alertés sur des situations particulièrement préoccupantes dans certains secteurs, notamment la présence d'enfants à proximité de lieux de squat et de consommation de drogue. Ces situations nous préoccupent profondément, car la protection des habitants et particulièrement des enfants doit rester une priorité collective.

Face à ces difficultés, notre association a toujours fait le choix **du dialogue, de l'écoute et de la recherche de solutions.**

Nous rencontrons les bailleurs, interpellons les institutions, accompagnons les familles et faisons remonter les problèmes rencontrés quotidiennement par les habitants.

Mais lorsque les alertes restent sans réponse, lorsque des situations se prolongent malgré les signalements ou lorsque certains bailleurs cherchent à intimider les locataires ou les représentants associatifs, nous ne pouvons pas rester silencieux.

Notre rôle est de défendre les locataires, pas de leur demander de subir.

Nous avons également continué à nous former et à mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions afin de défendre les libertés associatives et l'indépendance de notre association. Notre participation à des rencontres et à des formations, notamment au Palais Bourbon, participe de cette volonté de progresser et d'être toujours mieux armés pour défendre l'intérêt général.

Les prochaines échéances électorales des représentants de locataires seront également importantes. Nous voulons y prendre toute notre place, avec une association indépendante, proche du terrain et fidèle à ses valeurs.

Je veux surtout remercier **tous les membres d'ALIS**, celles et ceux qui donnent de leur temps, qui signalent les problèmes, accompagnent leurs voisins, participent aux mobilisations et refusent l'indifférence.

Notre force est là : nous ne sommes pas seulement une association qui parle des locataires, nous sommes une association qui agit avec eux.

Nous continuerons à défendre un logement digne, un environnement propre et sécurisé, le respect des habitants et l'égalité de traitement entre les quartiers.

Notre engagement restera le même : **dialoguer quand le dialogue permet d'avancer, nous mobiliser lorsque cela devient nécessaire, et toujours défendre l'intérêt général.**

Merci à toutes et à tous pour votre confiance, votre engagement et votre fidélité.

Hmida BOUTGHATA
Président de l'Association ALIS

HUMIDITÉ DANS LES LOGEMENTS

QUAND LES CONDITIONS D'HABITAT DEVIENNENT UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE !

Au cours de nos interventions, ALIS a accompagné de nombreuses familles confrontées à des problèmes d'humidité dans leur logement : murs humides, moisissures, condensation, infiltrations ou dégradation progressive des pièces. Pour les habitants concernés, ces situations sont loin d'être anodines. Elles dégradent le logement, les conditions de vie et peuvent avoir des conséquences importantes sur le bien-être et la santé des occupants.

Ne pas faire porter systématiquement la responsabilité aux locataires. Face aux problèmes d'humidité, les locataires se voient encore trop souvent répondre que ces difficultés seraient liées à leur comportement : manque d'aération, mauvaise utilisation du logement ou habitudes de vie.

Bien entendu, l'aération et l'usage du logement peuvent avoir une incidence sur certains phénomènes de condensation. **Mais chaque problème d'humidité ne relève pas automatiquement du comportement du locataire.** Dans les situations que nous rencontrons, d'autres causes doivent être sérieusement recherchées : ventilation insuffisante ou défectueuse, équipements qui ne fonctionnent pas correctement, défauts d'isolation, infiltrations, problèmes liés au bâtiment ou encore vétusté de certains immeubles.

Avant de mettre en cause le comportement d'une famille, il est donc indispensable de **rechercher les causes réelles du problème et de procéder aux vérifications nécessaires.**

Des conséquences particulièrement préoccupantes pour les enfants. Lorsque l'humidité et les moisissures s'installent durablement dans un logement, ce sont les familles qui en subissent directement les conséquences.

Les enfants sont particulièrement exposés dans ces situations. Des parents nous signalent régulièrement des problèmes de santé ou des symptômes qu'ils associent à leurs conditions de logement. **Si notre rôle n'est pas de poser un diagnostic médical, notre responsabilité associative est d'alerter !**

Pour ALIS, il ne suffit pas de nettoyer ou de repeindre un mur lorsque le problème réapparaît quelques semaines plus tard. Il faut rechercher la cause. Si la ventilation est défectueuse, elle doit être réparée. Si le bâtiment présente des défauts d'isolation ou des problèmes liés à sa vétusté, ils doivent être identifiés et traités etc.



LES TRACES D'HUMIDITÉ

Traiter les conséquences sans traiter la cause, c'est prendre le risque de voir le problème revenir. Notre association accompagne les locataires dans leurs démarches, recueille leurs témoignages et alerte les bailleurs lorsque les situations persistent.

EN CONCLUSION, L'HUMIDITÉ EST AUSSI UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Les problèmes d'humidité dans les logements ne doivent pas être systématiquement renvoyés au comportement des locataires. **Lorsqu'une famille, et particulièrement des enfants, vit durablement dans un logement humide ou touché par les moisissures, il faut rechercher les causes et agir.** ALIS continuera d'accompagner les familles, d'alerter les bailleurs et de demander que les problèmes de ventilation, d'isolation, d'infiltration et de vétusté soient réellement pris en compte.

Un logement digne doit être un logement sain. L'humidité dans l'habitat est une question de conditions de vie, mais aussi une véritable question de santé publique.



UNE SITUATION DE LOGEMENT DÉGRADÉ

POUBELLES EXTÉRIEURES ET « DÉCHETTERIES À CIEL OUVERT »

QUAND LES ESPACES DE COLLECTE DEVIENNENT DES POINTS NOIRS DU QUARTIER !



LES DÉPÔTS AU PIED DES IMMEUBLES

La question des déchets est devenue un sujet majeur pour les habitants de certains quartiers. L'installation de poubelles et de conteneurs à l'extérieur, devant les immeubles, devait permettre d'améliorer la collecte et de faciliter le quotidien.

Mais sur le terrain, la réalité peut être bien différente.

Dans certains secteurs, les points de collecte sont devenus des lieux où s'accumulent **sacs-poubelles, encombrants, déchets abandonnés et dépôts sauvages**.

Les habitants subissent alors les odeurs, la saleté et la dégradation de leur environnement quotidien.

Ce qui devait être un simple équipement de collecte peut progressivement prendre l'apparence d'une véritable **« déchetterie à ciel ouvert »**.

Pour ALIS, cette situation ne doit pas être banalisée.

DES NUISANCES QUI TOUCHENT DIRECTEMENT LES HABITANTS

Lorsque les poubelles sont installées devant les immeubles, les habitants vivent directement avec les conséquences d'une mauvaise gestion ou d'un manque de respect des règles. Les odeurs peuvent devenir importantes, particulièrement lors des périodes de forte chaleur. Les encombrants abandonnés donnent une image dégradée du quartier et peuvent également gêner le passage des habitants. À cela s'ajoute le sentiment d'injustice ressenti par les locataires qui respectent les règles et voient leur environnement se dégrader à cause des comportements d'autres personnes.

Pourquoi ceux qui respectent les règles devraient-ils subir les conséquences de ceux qui ne les respectent pas ? C'est cette question qu'ALIS porte auprès des différents interlocuteurs.

Notre association considère que la propreté des espaces autour des immeubles participe directement à la qualité de vie et à la dignité des habitants. Un logement entretenu ne suffit pas si, quelques mètres plus loin, son environnement immédiat devient un lieu permanent de dépôts et d'encombrants.

LES CONTENEURS ENTERRÉS : UNE SOLUTION QUI NE RÈGLE PAS TOUT

La création de conteneurs enterrés peut constituer une amélioration sur certains sites. Mais ALIS constate que l'installation d'un nouvel équipement ne suffit pas à elle seule à régler le problème des déchets.

Même avec des conteneurs enterrés, des dépôts peuvent continuer à apparaître autour des installations.

Certaines personnes venant de l'extérieur du quartier peuvent utiliser ces points pour déposer leurs déchets. À cela s'ajoutent parfois les comportements de certains habitants qui abandonnent leurs encombrants ou leurs sacs à côté des conteneurs au lieu d'utiliser les dispositifs prévus.

Le problème n'est donc pas uniquement technique.

Il est également humain, éducatif et organisationnel.

Changer les conteneurs sans agir sur les comportements et sans assurer une présence suffisante sur le terrain risque simplement de déplacer le problème.



LES CONTENEURS ENTERRÉS ET LEURS LIMITES

ALIS PROPOSE UNE RÉPONSE À PLUSIEURS NIVEAUX

Face à cette situation, ALIS ne veut pas seulement dénoncer. Nous voulons également proposer des solutions concrètes.

Pour nous, il faut agir simultanément sur la prévention, le contrôle et la présence humaine.

1. DES CAMÉRAS POUR LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Sur les points particulièrement touchés, ALIS propose d'étudier la mise en place de dispositifs de vidéoprotection, dans le respect du cadre légal et des règles de protection de la vie privée.

L'objectif est clair : lutter contre les dépôts sauvages et dissuader ceux qui viennent déposer leurs déchets en dehors des règles.

Il ne s'agit pas de surveiller les habitants dans leur quotidien.

Il s'agit de donner aux responsables du territoire des moyens supplémentaires pour agir face à des comportements qui dégradent durablement les quartiers.

Lorsque certains points deviennent régulièrement des lieux de dépôts sauvages, il faut pouvoir identifier les causes et les comportements qui alimentent le problème.

2. INVESTIR DANS LA PRÉVENTION

La prévention est également indispensable. ALIS propose que des associations puissent être **soutenues et mobilisées spécifiquement pour mener des actions de sensibilisation** auprès des habitants.

Aller sur le terrain permet d'expliquer les règles, de rappeler les possibilités existantes pour déposer les encombrants et de sensibiliser au respect des espaces communs. Cette présence peut également permettre d'identifier les difficultés rencontrées par les habitants : manque d'information, dispositifs trop éloignés, horaires mal connus ou difficultés particulières pour évacuer certains déchets.

Prévenir, expliquer et responsabiliser : c'est aussi agir.



ALIS aux côtés des locataires.

3. REMETTRE DE LA PRÉSENCE HUMAINE DANS LES QUARTIERS

Pour ALIS, il manque également un élément essentiel : **la présence humaine**. Nous défendons le retour ou le renforcement de gardiens et de personnels présents au plus près des habitants.

Un gardien peut voir rapidement lorsqu'un problème apparaît. Il peut signaler un dépôt, dialoguer avec les habitants, orienter vers les bons services et contribuer à maintenir une relation de proximité. La présence humaine permet aussi de rappeler une règle simple : **les espaces collectifs appartiennent à tout le monde et chacun doit les respecter**.

Lorsqu'un quartier dispose de moins de présence humaine, le sentiment d'abandon peut s'installer. À l'inverse, une présence régulière permet de créer du lien, de prévenir certaines situations et de réagir plus rapidement lorsqu'un problème survient.

UNE QUESTION DE DIGNITÉ ET DE QUALITÉ DE VIE

La propreté des quartiers ne doit pas être considérée comme un sujet secondaire. Elle concerne directement la qualité de vie des habitants.

Les locataires paient leur loyer et sont en droit d'attendre un environnement entretenu, respecté et correctement géré.

ALIS continuera donc à alerter lorsque les points de collecte deviennent des lieux d'accumulation permanente de déchets et d'encombrants. Notre démarche est également de rappeler que la responsabilité doit être partagée : les habitants doivent respecter les règles, mais les institutions, les bailleurs et les services compétents doivent aussi mettre en place les moyens nécessaires pour que ces règles puissent être respectées et contrôlées.

Il faut donc sortir d'une logique où l'on se contente de nettoyer après chaque dépôt. **Il faut agir sur les causes, prévenir les comportements et assurer une présence sur le terrain.**

CONCLUSION – UN QUARTIER N'EST PAS UNE DÉCHETTERIE À CIEL OUVERT

Pour ALIS, la solution ne réside pas dans un seul dispositif.

Des caméras lorsque cela est possible, de la prévention avec des associations soutenues pour cette mission, et davantage de présence humaine avec des gardiens sur place : c'est cette combinaison qui peut permettre de lutter durablement contre les dépôts sauvages.

Nous voulons des quartiers où les habitants peuvent sortir de leur immeuble sans trouver des encombrants devant leur porte, sans subir les odeurs et sans avoir le sentiment que leur environnement est abandonné.

La propreté est une question de respect.

Respect des habitants. Respect des quartiers.

Respect de l'espace public... Et surtout, un quartier d'habitation n'est pas une déchetterie à ciel ouvert.

INVASION DE RATS

UNE QUESTION DE SALUBRITÉ, DE SÉCURITÉ ET DE DIGNITÉ



DES DÉCHETS QUI FAVORISENT LA PROLIFÉRATION

La prolifération des rats est devenue une préoccupation importante dans plusieurs secteurs où interviennent les locataires et notre association.

Dans certains quartiers, la présence de poubelles et de déchets à l'extérieur des résidences crée des conditions particulièrement favorables à la prolifération des nuisibles. Les habitants nous signalent régulièrement la présence de rats aux abords des immeubles, dans les espaces extérieurs et jusque dans les parkings. Pour les locataires, cette situation n'est pas seulement désagréable. **Elle dégrade directement le cadre de vie et donne parfois le sentiment que certains quartiers sont abandonnés.**

DES RATS QUI S'INSTALLENT DANS LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

Lorsque les rats deviennent nombreux, ils ne restent pas cantonnés aux endroits où sont déposés les déchets.

Ils circulent dans les espaces de vie, autour des immeubles et des véhicules. Des habitants nous ont également signalé la présence de rats à proximité de leurs voitures et dans les parkings.

Ces situations peuvent occasionner des dégradations matérielles et créer des situations dangereuses. Elles sont également particulièrement préoccupantes lorsque des enfants fréquentent les espaces concernés.

La présence de nuisibles à proximité des lieux d'habitation doit donc être considérée avec sérieux.

Un quartier dans lequel les habitants doivent constamment faire attention aux rats n'est pas un quartier dans lequel les conditions de vie sont normales.

Pour ALIS, il est indispensable d'agir à la fois sur les conséquences et sur les causes du problème : gestion des déchets, entretien des



LA PRÉSENCE DES NUISIBLES DANS LE QUARTIER

espaces extérieurs, nettoyage, sécurisation des zones concernées et opérations de dératisation lorsque cela est nécessaire.

QUAND LES ALERTES NE SUFFISENT PLUS

Comme sur les autres dossiers, notre association privilégie d'abord le dialogue.

Nous alertons les bailleurs, les services concernés et les responsables locaux. Nous faisons remonter les témoignages des habitants et demandons que des mesures soient prises.

Mais lorsque les alertes se répètent et que la situation perdure, il devient nécessaire de trouver d'autres moyens pour attirer l'attention.



ACTION DEVANT UNE MAIRIE DE QUARTIER



ACTION AU PÔLE DE L'HABITAT

Une association de locataires doit aussi être capable de provoquer une prise de conscience lorsque les problèmes du quotidien ne sont pas suffisamment entendus.

C'est dans cet esprit qu'ALIS a mené une action symbolique particulièrement forte devant le siège social du Pôle de l'Habitat. Nous avons déposé devant le siège des rats en plastique, représentant de manière volontairement spectaculaire le problème dénoncé par les habitants.

L'objectif était clair : interpellier, choquer les consciences et faire comprendre que derrière les signalements administratifs se trouve une réalité vécue quotidiennement par des familles.

Cette action n'avait pas vocation à créer un conflit pour le simple plaisir de la confrontation. Elle avait pour objectif de faire réagir et de rappeler aux responsables que les habitants attendent des réponses concrètes.

UNE ACTION POUR FAIRE RÉAGIR

Cette mobilisation illustre la méthode d'ALIS.

Nous privilégions le dialogue chaque fois que cela permet de résoudre les problèmes. Mais lorsque les habitants ont signalé une situation à plusieurs reprises et que celle-ci demeure sans réponse satisfaisante, notre association peut choisir une action publique et symbolique.

L'objectif reste toujours le même : obtenir une intervention et améliorer concrètement les conditions de vie des locataires.

La lutte contre la prolifération des rats doit également s'inscrire dans la durée.

Il ne suffit pas de procéder ponctuellement à une dératisation si les déchets continuent de s'accumuler ou si les conditions permettant aux nuisibles de revenir ne sont pas traitées.

Il faut agir sur l'ensemble de la chaîne :

- **maintenir les espaces extérieurs propres ;**
- **assurer une gestion efficace des déchets ;**
- **intervenir rapidement lorsque des nuisibles sont signalés ;**

- **entretenir les abords des immeubles ;**
- **identifier les endroits favorisant leur prolifération ;**
- **informer les habitants et coordonner les interventions.**

La prévention est toujours préférable à l'attente d'une situation devenue incontrôlable.

LES LOCATAIRES ONT DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN

Au-delà de la question des rats, c'est une question plus générale qui est posée : quelle qualité de vie voulons-nous pour les habitants de nos quartiers ?

Les locataires paient leur loyer et participent pleinement à la vie de leur résidence. Ils ont donc le droit d'attendre en retour un environnement correctement entretenu et des réponses rapides lorsque des problèmes de salubrité apparaissent.

ALIS continuera à jouer son rôle de lanceur d'alerte.

Nous continuerons à signaler les situations, à accompagner les habitants et à interpellier les responsables lorsque cela est nécessaire.

Parce que la présence massive de rats, comme l'accumulation de déchets ou les dégradations, ne doit jamais devenir une situation considérée comme normale.

CONCLUSION – NE PAS S'HABITUER À L'INACCEPTABLE

Les rats ne doivent pas devenir une réalité ordinaire dans nos quartiers.

Derrière cette problématique se trouvent des questions de propreté, d'entretien, de sécurité, de salubrité et de qualité de vie. L'action menée par ALIS devant le siège du Pôle de l'Habitat avait un message simple : **les habitants doivent être entendus et les problèmes doivent être traités avant qu'ils ne deviennent une fatalité.**

Notre association continuera à privilégier le dialogue, mais elle continuera également à se mobiliser lorsque cela sera nécessaire. Parce que vivre dans un logement social ne doit jamais signifier accepter un environnement dégradé. Les locataires ont droit à des quartiers propres, entretenus, sûrs et dignes.

INCIVILITÉS ET DÉGRADATIONS

PRÉSERVER NOS IMMEUBLES ET PROTÉGER LES HABITANTS



DÉGRADATIONS DANS UN IMMEUBLE

ALIS joue également un rôle de lanceur d'alerte afin de contribuer à préserver la qualité, l'attractivité et la sécurité du parc locatif des bailleurs.

Notre mission consiste notamment à signaler les dégradations mais aussi les situations susceptibles de mettre en danger les habitants ou de détériorer durablement leur cadre de vie.

Vitres brisées, portes dégradées, équipements détériorés, parties communes souillées ou systèmes liés à la sécurité incendie hors service : ces situations ne doivent jamais être banalisées.

L'ABANDON NOURRIT LES DÉGRADATIONS

Dans certains immeubles, l'absence ou l'insuffisance de présence humaine peut également contribuer au sentiment d'abandon.

La présence de gardiens ou de personnels de proximité joue un rôle important dans la surveillance quotidienne, l'entretien du patrimoine et le maintien d'un dialogue avec les habitants.

Lorsque des dégradations restent trop longtemps sans réponse, elles peuvent progressivement donner le sentiment que plus personne ne s'occupe de l'immeuble.

Nous constatons également des situations dans lesquelles des personnes occupent ou squattent certains espaces et les utilisent de manière inappropriée, allant parfois jusqu'à souiller les parties communes.

Ce sont alors l'ensemble des locataires qui subissent les conséquences de comportements qu'ils n'ont pas choisis.

Les locataires respectueux ont droit au respect

ALIS dénonce ces situations parce que les locataires qui respectent leur immeuble, paient leur loyer et prennent soin de leur environnement ont eux aussi des droits.

Ils ont le droit de vivre dans des parties communes propres et sécurisées. Ils ont le droit de pouvoir emprunter un escalier ou accéder à leur logement sans être confrontés à des dégradations ou à des situations dangereuses.

Ils ont également le droit de demander au bailleur d'intervenir lorsque des équipements essentiels à la sécurité sont détériorés. Notre association demande donc aux bailleurs de mobiliser leurs moyens humains, matériels et financiers afin de faire cesser rapidement les troubles et de remettre en état les équipements dégradés.

Lorsqu'un problème est signalé, il ne doit pas simplement être constaté : il faut agir.

RENFORCER LA PRÉSENCE ET LES MOYENS D'INTERVENTION

ALIS a également porté une proposition visant à renforcer le rôle des gardiens en demandant que soit étudiée la possibilité de leur permettre, dans le cadre légal approprié, de constater certaines infractions et de contribuer davantage à la tranquillité des immeubles.

Cette proposition part d'un constat simple : les personnels de proximité connaissent les bâtiments, les habitants et les difficultés du quotidien. Leur présence peut constituer un véritable outil de prévention et d'alerte.

Pour autant, la sécurité et la tranquillité des immeubles ne peuvent pas reposer uniquement sur les gardiens ou sur les habitants. Chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité.

CONCLUSION – LES LOCATAIRES ONT DROIT À UN IMMEUBLE ENTRETENU ET SÉCURISÉ

Les incivilités et les dégradations ne doivent pas devenir une fatalité.

ALIS continuera à signaler les situations préoccupantes et à demander aux bailleurs d'utiliser les moyens dont ils disposent pour protéger leur patrimoine et leurs locataires. Préserver un immeuble, c'est aussi protéger ceux qui y vivent.

Les locataires respectueux ont le droit de vivre dans des logements et des parties communes dignes, propres et sécurisés.



ALIS, LANCEUR D'ALERTE SUR LE TERRAIN

SQUATS ET CONSOMMATION DE DROGUES

DES PARTIES COMMUNES QUI DOIVENT RESTER DES LIEUX SÛRS



DES TOXICOMANES DANS NOS PARTIES COMMUNES

Des parties communes qui doivent rester des lieux sûrs
Les halls, entrées et parties communes des immeubles sont des espaces de vie et de passage pour les habitants. Pourtant, dans certains immeubles, ALIS est alertée sur des situations de squat et de consommation de drogues dans les parties communes. Des personnes peuvent s'y installer ou y consommer des stupéfiants, parfois en utilisant du matériel d'injection. Des seringues usagées peuvent ensuite être abandonnées au sol ou dans les espaces de passage.



UNE MISE EN DANGER DE LA VIE DE NOS ENFANTS

Pour les habitants, et particulièrement pour les familles avec de jeunes enfants, cette situation est extrêmement préoccupante. Des seringues au sol : un danger qui ne doit jamais être banalisé. Un enfant qui joue, qui court dans un hall ou qui passe dans une cage d'escalier ne devrait jamais avoir à faire face à une seringue abandonnée. Le risque de piqûre accidentelle constitue une situation particulièrement inquiétante. Les parties communes doivent être entretenues, sécurisées et permettre aux habitants de circuler sans être exposés à ce type de danger.

Pour ALIS, il ne s'agit donc pas simplement d'un problème d'incivilité ou de tranquillité résidentielle. C'est une question de sécurité, de salubrité et de santé publique.

Nous refusons que les habitants finissent par considérer comme normale la présence de seringues dans les lieux qu'ils empruntent quotidiennement.

ALIS ALERTE ET DEMANDE DES RÉPONSES

Face à ces situations, notre association joue son rôle de lanceur d'alerte.

Nous signalons les problèmes et demandons que des mesures soient prises pour sécuriser les parties communes, assurer leur nettoyage et empêcher que les halls et entrées d'immeubles deviennent des lieux de consommation ou d'installation durable.

Il faut également rappeler que les personnes confrontées à la dépendance ont besoin d'un accompagnement adapté.

La protection des habitants et la prise en charge des personnes concernées ne sont pas contradictoires : elles doivent pouvoir être menées ensemble, avec les professionnels compétents.

Mais une chose est claire : les habitants, et notamment les enfants, ne doivent pas être exposés à des situations dangereuses dans leur propre immeuble.

CONCLUSION – NOS HALLS DOIVENT RESTER DES LIEUX SÛRS

ALIS continuera d'alerter lorsque des situations de squat, de consommation de drogues ou d'abandon de seringues sont constatées dans les immeubles.

Un enfant doit pouvoir entrer dans son immeuble sans risquer de marcher sur une seringue.

La tranquillité, la sécurité et la dignité des habitants ne sont pas négociables. Les parties communes doivent rester des espaces propres, entretenus et sûrs pour tous.



ATTENTION - DANGER

RÉHABILITATION ET TRANSFORMATION DES TERRITOIRES

RÉHABILITER POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE CADRE DE VIE



LA TRANSFORMATION D'UN QUARTIER EXIGE UNE ATTENTION CONSTANTE AUX BÂTIMENTS ET AUX HABITANTS

Les opérations de réhabilitation et de transformation des territoires accompagnées et soutenues par l'ANRU constituent des leviers importants pour améliorer les conditions de vie des habitants et transformer durablement les quartiers.

ALIS considère que ces transformations peuvent apporter des améliorations significatives : rénovation des bâtiments, amélioration du confort des logements, transformation des espaces extérieurs, amélioration de la sécurité et évolution de l'image des quartiers.

Cependant, une réhabilitation ne peut être pleinement réussie que si elle est pensée avec les habitants et pour les habitants.

Les locataires sont également des acteurs essentiels de la vie des résidences et les premiers artisans de la vitalité des offices.

Un accompagnement humain indispensable

Les opérations de réhabilitation entraînent parfois des changements importants dans la vie des familles : déménagements, relogements, modification des habitudes, changement de résidence ou de quartier.

Ces périodes peuvent être particulièrement difficiles pour les personnes âgées, les familles fragiles ou celles qui sont installées depuis de nombreuses années dans leur logement.

C'est pourquoi ALIS défend la nécessité d'un accompagnement humain de proximité pendant toute la durée des opérations.

Il ne suffit pas d'organiser matériellement un déménagement. Il faut également expliquer, rassurer, écouter et accompagner les locataires à chaque étape.

NE PAS ABANDONNER L'ANCIEN PARC LOCATIF

Un autre point de vigilance concerne la période de transition entre le départ des locataires et la démolition ou la transformation des anciens bâtiments.

Lorsqu'un bâtiment est progressivement vidé de ses occupants, il ne doit pas être laissé sans surveillance ni entretien jusqu'à sa démolition.

Les immeubles destinés à être démolis doivent être correctement sécurisés et, lorsque cela est nécessaire, condamnés afin d'empêcher les intrusions.

La sécurisation des bâtiments concernés est donc une responsabilité importante dans la conduite d'une opération de renouvellement urbain.

Préserver le cadre de vie pendant les travaux

La réussite d'une réhabilitation ne doit pas seulement être évaluée à partir du projet final. Les habitants qui restent dans le quartier pendant plusieurs années de travaux doivent pouvoir bénéficier d'un environnement entretenu, sécurisé et respectueux.

Les bâtiments en attente de démolition ne doivent pas devenir des espaces dégradés qui donnent aux habitants le sentiment d'être oubliés.

CONCLUSION

Les opérations de réhabilitation sont une véritable opportunité pour améliorer les logements et transformer positivement les quartiers. Mais cette transformation doit toujours s'accompagner d'un suivi humain et d'une attention constante portée aux habitants. Les bâtiments appelés à disparaître doivent être sécurisés jusqu'à leur démolition et l'ancien parc locatif ne doit jamais être laissé à l'abandon. Une réhabilitation doit servir à améliorer le cadre de vie, pas à le détériorer.

Pour ALIS, réhabiliter signifie transformer, mais aussi protéger, accompagner et respecter les habitants qui font vivre nos quartiers.



UNE SITUATION DÉGRADANTE DE NOS QUARTIERS

PANNES D'ASCENSEURS ET DÉLAIS ANORMALEMENT LONGS D'INTERVENTION

CES PANNES À RÉPÉTITION QUI NOUS COMPLIQUENT LA VIE !



UNE PANNE D'ASCENSEUR... ENCORE !

Les pannes d'ascenseurs constituent l'un des sujets récurrents sur lesquels intervient notre association. Dans de nombreux immeubles, les locataires sont confrontés à des pannes qui peuvent durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Pour certains habitants, il ne s'agit pas d'un simple problème de confort. L'ascenseur est un équipement essentiel à leur autonomie et à leur vie quotidienne.

Les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou celles rencontrant des problèmes de santé peuvent avoir de grandes difficultés à sortir de leur logement, à faire leurs courses ou à se rendre à un rendez-vous médical.

Notre association intervient donc régulièrement sur ces situations. Nous commençons toujours par privilégier le dialogue avec le bailleur afin d'obtenir une intervention rapide et une information claire des locataires.

Lorsque le bailleur agit efficacement, la situation peut être rapidement réglée. Mais lorsque les délais deviennent anormalement longs et que les signalements restent sans réponse, ALIS n'hésite pas à médiatiser les dossiers afin de faire entendre la parole des habitants.

21 jours : un délai qui ne peut pas être banalisé

Lorsqu'un ascenseur reste immobilisé pendant une période particulièrement longue, les conséquences pour les locataires doivent être prises en compte.

Au-delà de 21 jours, ALIS demande que la situation soit examinée et qu'une indemnisation puisse être envisagée lorsque les conditions sont réunies.

Car derrière une panne prolongée, il y a des personnes qui peuvent se retrouver enfermées chez elles, des rendez-vous médicaux compliqués et une perte importante d'autonomie.



Notre association demande également davantage de transparence : **les locataires doivent être informés de l'origine de la panne, des interventions engagées et, lorsque cela est possible, des délais prévisionnels de remise en service.**

CONCLUSION – ASCENSEUR, CE N'EST PAS DU CONFORT

Pour une personne âgée, malade ou à mobilité réduite, un ascenseur en panne pendant plusieurs semaines peut devenir un véritable obstacle à la vie quotidienne.

ALIS demande des interventions rapides, une information claire et la prise en compte du préjudice subi lorsque les délais deviennent excessifs.

Parce qu'un ascenseur en état de fonctionnement, c'est aussi l'autonomie, la dignité et la liberté de sortir de chez soi..



ALIS SUR LE TERRAIN

ACTIONS MILITANTES

LE DIALOGUE COMME PREMIÈRE MÉTHODE, LA MOBILISATION COMME MOYEN D'ACTION

Le dialogue comme première méthode, la mobilisation comme moyen d'action

Depuis sa création, notre association ALIS privilégie le dialogue avec les bailleurs, les institutions, les collectivités et les différents acteurs qui interviennent dans la vie des quartiers.

Nous considérons que le dialogue est la première étape pour résoudre les difficultés rencontrées par les habitants. Les courriers, les rendez-vous, les signalements, les échanges avec les responsables et les démarches auprès des services compétents permettent, dans de nombreuses situations, de trouver des solutions.

Mais le dialogue n'a de sens que lorsqu'il est suivi d'effets.

Lorsqu'une association alerte les responsables sur une difficulté rencontrée par les habitants, elle attend légitimement une réponse et, surtout, une action concrète. Lorsque les mêmes problèmes sont signalés à plusieurs reprises sans qu'aucune solution ne soit apportée, il devient nécessaire d'utiliser d'autres moyens pour faire entendre la voix des habitants.

C'est dans ces situations qu'ALIS peut avoir recours à des actions militantes, citoyennes et pacifiques.

Ces actions ne sont pas une recherche de confrontation.

Elles constituent un moyen d'attirer l'attention de l'opinion publique et des décideurs sur des situations qui ne peuvent plus rester sans réponse.

Notre objectif reste toujours le même : défendre les habitants, améliorer leur cadre de vie et faire respecter l'intérêt général.

QUAND L'INACTION DEVIENT UNE INJUSTICE POUR LES HABITANTS

Une situation particulièrement marquante illustre cette démarche.

Dans un quartier, des déchets étaient abandonnés depuis plusieurs années sur la voie publique.

La situation avait été signalée à plusieurs reprises aux différents décideurs et services concernés. Pourtant, malgré les alertes, aucune intervention efficace n'avait été réalisée pendant de longs mois.

Pour les habitants, cette situation était devenue difficilement acceptable.

Ces déchets dégradaient l'environnement du quartier, donnaient une image négative du secteur et gênaient la visibilité dans l'espace public.

Mais au-delà de la question de la propreté, c'était aussi une question de respect et de dignité des habitants.

Comment accepter que certains habitants soient contraints de vivre quotidiennement dans un environnement dégradé alors que le problème est connu et signalé ?

Comment expliquer qu'une situation puisse durer aussi longtemps malgré les différentes alertes ?

Face à cette absence de réponse, ALIS a décidé de ne pas rester spectatrice.

L'association a choisi une action simple, visible et symbolique.

Nous avons pris des brouettes et nous avons déplacé les déchets pour les déposer devant la mairie du quartier.

Le message était volontairement clair : puisque les déchets présents sur la voie publique ne semblaient pas être suffisamment visibles, nous allions les placer devant ceux qui avaient le pouvoir d'agir.

Il ne s'agissait pas de dégrader ou de provoquer, mais de rendre visible une situation devenue invisible par l'habitude et par l'inaction.



UNE ACTION POUR RENDRE VISIBLES DES DÉCHETS

UNE INTERVENTION EN PLEINE NUIT

La suite de cette mobilisation est particulièrement révélatrice.

Le soir même, vers 00 h 30, le service de propreté d'astreinte est finalement intervenu. Les équipes ont procédé au ramassage des déchets.

En quelques minutes seulement, ce qui n'avait pas été réglé pendant des mois a été nettoyé.

Les balayeuses sont intervenues rapidement et l'espace public a retrouvé un aspect normal.

Pour les habitants, cette intervention était évidemment une bonne nouvelle.

Mais elle a également suscité une interrogation légitime au sein de notre association.

Pourquoi avoir fallu attendre une action militante pour obtenir en quelques minutes une intervention qui avait été demandée pendant des mois ?

Cette situation pose la question de l'égalité de traitement entre les quartiers.

Elle montre également que lorsqu'un problème est connu et signalé, il doit pouvoir être traité dans des délais raisonnables, sans que les habitants soient obligés de multiplier les démarches ou de se mobiliser pour obtenir une intervention.

LE « BALAI DE LA RÉPUBLIQUE », SYMBOLE D'UNE EXIGENCE



UN SYMBOLE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Après l'intervention des services de propreté, un objet est resté sur place : un balai.

Ce simple balai est devenu le symbole de notre action.

Nous l'avons baptisé « Le Balai de la République ».

Derrière cette expression se trouve une revendication très simple : **les habitants doivent bénéficier du même respect et de la même qualité de service public, quel que soit leur quartier.**

Le balai représente le travail des agents chargés de la propreté et de l'entretien de nos espaces publics.

Mais il représente aussi le combat des habitants pour leur dignité et pour un environnement propre.

Le « Balai de la République » rappelle qu'il ne doit pas y avoir de quartiers oubliés, de rues moins entretenues ou d'habitants considérés comme moins prioritaires que d'autres.

L'ACTION MILITANTE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Cette mobilisation résume la manière dont ALIS conçoit son engagement.

Nous ne cherchons pas à nous opposer systématiquement aux bailleurs ou aux institutions.

Au contraire, nous considérons que les associations de locataires et les institutions ont intérêt à travailler ensemble.

Nous privilégions donc toujours la discussion, la médiation et la recherche de solutions.

Mais une association a également une responsabilité : faire entendre la parole des habitants lorsque celle-ci n'est pas suffisamment prise en compte. Lorsque les obligations d'entretien, de sécurité ou de service ne sont pas correctement assurées, les conséquences sont directement supportées par les habitants. Ils vivent dans les quartiers concernés. Ils empruntent les rues concernées. Ils utilisent les équipements concernés. Ils subissent quotidiennement les conséquences des problèmes qui perdurent. Notre rôle est donc aussi d'être leur relais.

L'action militante permet parfois de provoquer une prise de conscience et de faire évoluer une situation qui semblait bloquée. Elle permet de rappeler qu'un problème qui paraît secondaire à certains peut être très important pour les personnes qui le subissent tous les jours.

LA PROPRETÉ DOIT ÊTRE LA MÊME PARTOUT

À travers cette action, ALIS souhaite porter un message qui dépasse la seule question des déchets : La propreté doit être la même partout.

Tous les habitants doivent pouvoir bénéficier d'un environnement entretenu et respecté.

La qualité du service public ne doit pas dépendre du quartier dans lequel on habite. Un habitant d'un quartier populaire a les mêmes droits qu'un habitant d'un autre quartier.

Il doit pouvoir bénéficier de rues propres, d'espaces publics entretenus et d'une intervention des services compétents lorsque des problèmes sont signalés.

C'est aussi une question d'image et de dignité pour les quartiers.

Trop souvent, lorsqu'un environnement se dégrade, les habitants finissent par avoir le sentiment que leur quartier est moins considéré. **Notre association refuse cette logique.**

La défense du cadre de vie fait pleinement partie de la défense des locataires et des habitants..

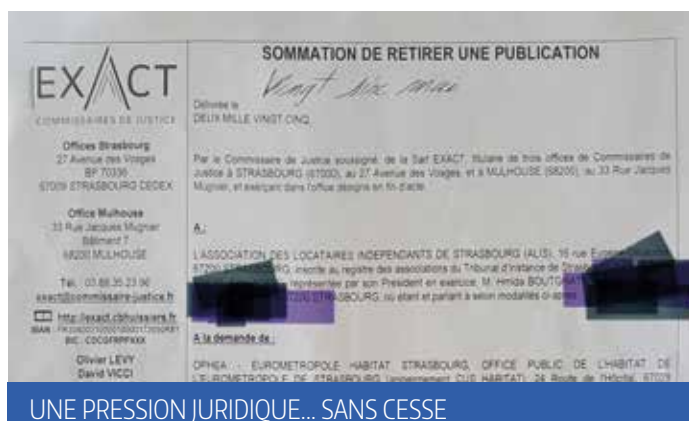
CONCLUSION

ALIS privilégie toujours le dialogue avec les bailleurs, les institutions et les services publics. Mais lorsque les alertes restent sans réponse et que les habitants subissent durablement une situation qui pourrait être résolue, notre association sait aussi se mobiliser.

L'action menée autour des déchets a démontré qu'une mobilisation citoyenne peut permettre de rendre visible une situation ignorée pendant des mois et d'obtenir une intervention rapide. Le « Balai de la République » est devenu le symbole de cette action et d'une revendication essentielle : la propreté doit être la même partout. **Parce que chaque habitant mérite le même respect, la même attention et la même qualité de service public, ALIS continuera à défendre l'intérêt général, par le dialogue chaque fois que possible et par la mobilisation lorsque cela devient nécessaire.**

PRESSION ET INTIMIDATION INSTITUTIONNELLE

**INFORMER LES LOCATAIRES,
C'EST AUSSI DÉFENDRE LEURS DROITS !**



UNE PRESSON JURIDIQUE... SANS CESSER

L'action d'ALIS ne se limite pas aux réunions, aux permanences ou aux interventions sur le terrain. Notre association utilise également les réseaux sociaux et les outils numériques pour faire de l'éducation populaire, informer les locataires et leur permettre de mieux connaître leurs droits.

Publier une vidéo, expliquer une situation, montrer une dégradation ou interpellier publiquement un bailleur, ce n'est pas chercher le conflit. C'est permettre aux habitants de comprendre ce qui se passe dans leur environnement, de connaître leurs droits et de savoir vers qui se tourner lorsqu'ils rencontrent une difficulté.

Cette démarche n'est pourtant pas toujours bien accueillie.

QUAND INFORMER DÉRANGE

Certaines de nos publications, notamment celles qui dénoncent des désordres, des dégradations ou des situations que nous considérons comme préjudiciables aux locataires, ont suscité des réactions de la part de certains bailleurs.

ALIS a ainsi été confrontée à des démarches visant à nous demander le retrait de vidéos publiées sur nos réseaux sociaux. Dans certains cas, des actes ou courriers transmis par voie d'huissier nous ont été adressés, avec la menace de saisir la justice si les contenus concernés n'étaient pas retirés.

Pour notre association, cette situation pose une question essentielle : comment une association de défense des locataires peut-elle exercer pleinement son rôle d'alerte si chaque prise de parole publique risque d'être suivie d'une tentative de pression ou de procédure ?

Nous ne contestons pas le droit de chacun de saisir la justice lorsqu'il estime qu'un contenu porte atteinte à ses droits.

Mais nous considérons également que la liberté d'expression associative et la possibilité d'alerter publiquement sur les difficultés rencontrées par les habitants doivent pouvoir être préservées.

La connaissance des droits est une force collective

Faire de l'éducation populaire, c'est donner aux locataires les moyens de comprendre leurs droits et de ne pas rester seuls face aux difficultés.

- C'est expliquer les démarches possibles.
- C'est montrer les réalités du terrain.
- C'est donner la parole aux habitants.
- C'est aussi interpellier les responsables lorsque les problèmes persistent.

Nos réseaux sociaux sont devenus un véritable outil de sensibilisation. Ils permettent de toucher largement les habitants, de rendre visibles certaines situations et de faire connaître les combats menés par ALIS.

Nous continuerons donc à informer, expliquer et alerter, dans le respect du droit et avec la volonté de défendre l'intérêt général. Ne pas céder à la pression

Face aux démarches et aux menaces de poursuites auxquelles nous avons été confrontés, ALIS a choisi de ne pas se taire.

L'association s'est entourée de ses avocats afin de pouvoir répondre dans le cadre du droit et défendre son action lorsque cela est nécessaire.

Notre position est simple : lorsqu'une association agit pour défendre les locataires, elle doit pouvoir exercer son rôle de vigilance, d'information et d'alerte sans être systématiquement réduite au silence par la crainte d'une procédure.

Cette situation nous conduit à parler de risque de criminalisation de l'action associative lorsque l'utilisation de procédures ou de menaces judiciaires devient, dans notre perception, un moyen de faire pression sur une association qui exerce son rôle d'alerte.

Notre réponse reste la même : connaître le droit, se former, se défendre et continuer à agir.

CONCLUSION – NOTRE VOIX NE DOIT PAS ÊTRE ÉTEINTE

Les incivilités et les dégradations ne doivent pas devenir une fatalité.

Informers les locataires n'est pas un privilège : c'est une responsabilité associative.

ALIS continuera à utiliser tous les moyens légaux à sa disposition pour expliquer les droits, dénoncer les situations problématiques et porter la parole des habitants.

Nous avons des avocats. Nous connaissons nos droits. Et nous continuerons à les défendre.

Parce qu'une association qui informe, qui alerte et qui défend l'intérêt général doit pouvoir continuer à faire entendre la voix des locataires.

ENTRAVE AUX LIBERTÉS ASSOCIATIVES

SE FORMER POUR MIEUX DÉFENDRE LA DÉMOCRATIE



ALIS AU PALAIS BOURBON

La défense des locataires ne se limite pas aux interventions dans les immeubles. Pour être efficace, une association doit également comprendre le fonctionnement des institutions, connaître les règles qui encadrent son action et être capable de défendre les libertés associatives.

C'est dans cette démarche que notre président, Hmida BOUTGHATA, a été invité au Palais Bourbon dans le cadre d'un séminaire consacré aux libertés associatives et aux difficultés rencontrées par certaines associations indépendantes.

COMPRENDRE LES INSTITUTIONS POUR MIEUX DÉFENDRE NOTRE AUTONOMIE

La question de l'indépendance des associations de locataires est particulièrement importante pour ALIS.

Depuis la réforme législative de 2017, les associations souhaitant présenter des listes à certaines élections de représentants de locataires doivent être affiliées à une organisation nationale répondant aux conditions prévues par les textes. Cette évolution a notamment été dénoncée par des associations indépendantes qui estimaient qu'elle réduisait leur capacité à se présenter de manière autonome.

Pour ALIS, cette évolution a constitué une restriction importante de la capacité d'une association locale à porter directement la voix des locataires.

Notre association a toujours défendu l'idée que les locataires doivent pouvoir choisir librement leurs représentants.

ALIS a également contesté publiquement, par le passé, le rôle joué dans cette évolution par Philippe Bies, alors député et acteur local du logement.

Selon notre association, cette réforme a eu pour conséquence de compliquer la possibilité pour ALIS de se présenter de manière autonome aux élections des représentants des locataires.

Au-delà des personnes et des responsabilités politiques, c'est surtout le principe démocratique qui nous intéresse.

UNE FORMATION POUR RENFORCER NOTRE ACTION

Participer à ce type de séminaire représente donc pour ALIS bien plus qu'une simple rencontre institutionnelle.

C'est une occasion de mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions, d'échanger avec des chercheurs, des responsables associatifs et des acteurs engagés sur les questions démocratiques.

Cette démarche de formation est d'autant plus importante que les libertés associatives font aujourd'hui l'objet de nombreux travaux. **L'Observatoire des Libertés Associatives, animé notamment autour des travaux de Julien Talpin, documente les relations entre associations et pouvoirs publics ainsi que différentes formes d'entraves à l'action associative.**

Notre président a ainsi pu rencontrer Julien Talpin, chercheur en science politique au CNRS et spécialiste des questions de participation, d'engagement associatif et de libertés associatives.

2026 : SE PRÉPARER POUR PARTICIPER

En 2026, de nouvelles élections des représentants des locataires sont prévues, avec un scrutin annoncé entre novembre et décembre.

Comprendre les institutions, connaître les règles électorales, maîtriser les droits des associations et savoir utiliser les bons interlocuteurs sont autant d'outils indispensables pour défendre efficacement les locataires.

Notre participation à ces événements s'inscrit donc dans une préparation concrète : nous nous formons aujourd'hui pour être mieux armés demain.

Nous voulons continuer à porter une voix indépendante, issue du terrain et directement connectée aux réalités vécues par les habitants.

CONCLUSION – L'OSTRACISME NE NOUS FERA PAS RENONCER

Les restrictions qui peuvent limiter l'action des associations indépendantes ne nous conduisent pas au renoncement.

ALIS continuera à participer aux débats, à se former auprès de celles et ceux qui travaillent sur les libertés associatives et à défendre une démocratie où les locataires peuvent choisir librement celles et ceux qui portent leur parole.

La restriction ne doit pas affaiblir la démocratie. Elle doit nous encourager à la défendre avec encore plus de détermination.

EXPULSIONS LOCATIVES

ACCOMPAGNER LES FAMILLES POUR PRÉVENIR LES SITUATIONS D'EXPULSION



ALIS, AUX CÔTÉS DES PERSONNES VULNÉRABLES

La prévention des expulsions locatives fait partie des actions importantes menées par notre association ALIS.

Au cours de nos interventions, nous avons accompagné plusieurs familles confrontées à une procédure d'expulsion, en recherchant chaque fois que possible le dialogue, la médiation et des solutions permettant d'éviter la rupture du logement.

Parmi les situations rencontrées, l'une d'elles concerne une mère très âgée et sa fille en situation de handicap, toutes deux confrontées à de grandes difficultés dans leur vie quotidienne.

UNE FAMILLE PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE

La situation de ces deux locataires nécessitait une attention particulière. La mère, âgée de 86 ans, et sa fille, en situation de handicap liée à une trisomie, se trouvaient dépassées par leurs difficultés quotidiennes et avaient besoin d'un accompagnement social adapté.

Malgré cette grande fragilité, une procédure de résiliation du bail avait été engagée à la suite d'un différend avec le bailleur.

Il était notamment reproché aux locataires de ne pas avoir ouvert leur porte afin de permettre l'intervention prévue pour le traitement contre les cafards.

Cette situation, qui aurait pu être traitée dans le cadre d'un accompagnement et d'un dialogue adaptés à leur situation, avait pris une dimension particulièrement inquiétante pour ces deux femmes.

La perspective de devoir comparaître devant le juge les avait profondément paniquées.

L'INTERVENTION D'ALIS

Face à cette situation, notre association a décidé d'intervenir afin de soutenir et d'accompagner ces deux locataires.

Compte tenu de leur âge, du handicap de la fille et de leur situation de grande vulnérabilité, nous avons estimé qu'une réponse uniquement juridique ou procédurale ne pouvait pas suffire.

ALIS les a accompagnées dans leurs démarches et a contribué à rétablir le dialogue avec les différents interlocuteurs.

Nous avons également sollicité notre avocat afin que leur situation puisse être défendue et que les circonstances particulières soient pleinement prises en compte.

Un report de l'audience a permis de disposer du temps nécessaire pour reprendre les échanges et rechercher une solution.

Grâce au dialogue engagé et à cette médiation, une solution amiable a finalement pu être trouvée.

Les deux locataires ont ainsi pu conserver leur logement et n'ont pas été expulsées.

Cette issue montre toute l'importance de l'accompagnement des familles fragiles et de la recherche de solutions avant qu'une situation ne conduise à une rupture définitive du logement.

CONCLUSION

Cette situation rappelle qu'une procédure d'expulsion ne doit jamais faire oublier la réalité humaine des personnes concernées.

Face à des personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap, le dialogue, l'écoute et l'accompagnement doivent être privilégiés. **L'intervention d'ALIS, associée au soutien juridique et au dialogue avec les parties, a permis d'éviter une expulsion et de préserver le logement de ces deux femmes.** Avec nos aînés et les personnes les plus fragiles, il faut toujours privilégier l'humain, le dialogue et la recherche d'une solution.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

ADAPTER LE LOGEMENT POUR PERMETTRE DE RESTER CHEZ SOI DIGNEMENT



SALLE DE BAIN ADAPTÉE

Chaque année, ALIS accompagne des locataires âgés dont l'autonomie diminue et pour lesquels le logement n'est plus toujours adapté aux difficultés liées à l'âge.

La salle de bains est souvent l'un des premiers espaces où ces difficultés apparaissent. Une douche difficile d'accès, une baignoire devenue dangereuse ou l'absence d'équipements adaptés peuvent transformer un geste quotidien en véritable obstacle. Pour ces locataires, adapter le logement, c'est avant tout préserver l'autonomie et permettre de rester chez soi dans de bonnes conditions.

L'adaptation de la douche : une intervention concrète

Les dispositifs institutionnels existants permettent, sous certaines conditions, de financer ou de faciliter des travaux d'adaptation du logement. **ALIS accompagne les locataires dans leurs démarches afin qu'ils puissent mieux comprendre les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre et faire avancer leur demande.**

Cela peut notamment concerner l'adaptation de la douche et de la salle de bains pour rendre les gestes du quotidien plus simples et plus sûrs.

Notre rôle est aussi d'écouter les personnes âgées, de comprendre leurs difficultés et de les accompagner dans leurs démarches lorsque celles-ci deviennent trop complexes à effectuer seules.

Car derrière une demande de travaux, il y a toujours une personne, son histoire et son souhait de continuer à vivre chez elle.

CE QUE NOUS SOMMES, NOUS LE DEVONS AUSSI À NOS ÂÎNÉS

Pour ALIS, l'accompagnement des personnes âgées n'est pas une action parmi d'autres.

Il porte une dimension particulière : la reconnaissance envers celles et ceux qui nous ont précédés.

Nos aînés ont contribué à construire nos quartiers, nos villes et notre société. Ils ont participé à la vie collective et ont, chacun à leur manière, contribué à ce que nous sommes aujourd'hui.

C'est pourquoi ALIS accorde une place importante à leur accompagnement. **Vieillir ne doit pas signifier perdre sa dignité ou être contraint de quitter son logement simplement parce que celui-ci n'est plus adapté.**

Lorsque des solutions existent, nous devons permettre aux personnes âgées d'en bénéficier.

CONCLUSION – VIEILLIR CHEZ SOI, DANS LA DIGNITÉ

Adapter un logement, ce n'est pas seulement réaliser des travaux... C'est prévenir les accidents, préserver l'autonomie, maintenir les habitudes de vie et permettre à une personne âgée de rester chez elle dans la dignité.

ALIS continuera donc à accompagner les locataires âgés dans leurs démarches et à défendre leur droit à un logement adapté à leur situation.

Parce que ce que nous sommes aujourd'hui, nous le devons aussi à nos aînés.



FR ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES FRAGILES



ALIS, AUX CÔTÉS DES PLUS FRAGILES

UN ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ET ADMINISTRATIF AU SERVICE D'UNE LOCATAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

L'accompagnement des locataires fragiles constitue l'une des missions essentielles de notre association. À travers nos actions de proximité, nous intervenons auprès de locataires confrontés à des situations de grande vulnérabilité, afin de les informer, les orienter, les accompagner dans leurs démarches et, lorsque cela est nécessaire, faire entendre leurs difficultés auprès des bailleurs. Notre association a accompagné une locataire en situation de handicap lourd, amputée des pieds et des mains, dont le logement n'était pas adapté à ses besoins et à sa situation quotidienne.

UNE SITUATION DE LOGEMENT DE- VENUE INADAPTÉE

La situation de cette locataire nécessitait une attention particulière. **Son handicap rendait indispensable la présence d'un logement adapté, permettant de garantir sa sécurité,**

son autonomie et des conditions de vie dignes.

Or, son logement ne répondait plus à ses besoins. Les difficultés liées à son handicap rendaient son quotidien particulièrement compliqué et limitaient fortement son autonomie dans son propre lieu de vie.

Face à cette situation, notre association s'est mobilisée afin de l'accompagner dans la recherche et l'obtention d'un logement mieux adapté à son handicap.

Notre intervention ne s'est pas limitée à une simple démarche administrative. Il s'agissait également d'être présent aux côtés de la locataire, de l'écouter, de comprendre ses difficultés et de l'aider à faire reconnaître la nécessité d'un changement de logement au regard de sa situation personnelle.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS UN LOGEMENT ADAPTÉ

L'association a accompagné la locataire dans les différentes démarches nécessaires à son changement de logement.

Nous avons notamment contribué à faciliter les échanges avec les différents interlocuteurs concernés et à l'accompagner dans ses démarches administratives.

Cette intervention avait un objectif essentiel : permettre à une personne particulièrement vulnérable de pouvoir vivre dans un environnement correspondant davantage à ses besoins et à son handicap.

Grâce à cet accompagnement, la locataire a pu déménager dans un logement mieux adapté à son état de santé et à ses besoins spécifiques.

Ce changement représente une étape importante dans son parcours. Un logement adapté ne constitue pas seulement une amélioration matérielle : il participe directement à la sécurité, au bien-être et au maintien de l'autonomie d'une personne en situation de handicap.

UN ACCOMPAGNEMENT ÉGALEMENT HUMAIN

Au-delà de la question du logement, notre association a également joué un rôle important dans l'accompagnement humain de cette locataire.

La situation qu'elle vivait était particulièrement éprouvante. Elle avait notamment été confrontée à une intervention de plusieurs responsables du bailleur, à la suite de plaintes l'accusant de déranger le voisinage.

Selon les éléments portés à notre connaissance, ces accusations étaient injustifiées.

Dans ce contexte, la présence de l'association a permis de rassurer la locataire et de lui apporter un soutien face à une situation qu'elle pouvait vivre comme une forme de pression ou d'incompréhension.

Notre rôle a été de lui rappeler qu'elle pouvait être accompagnée dans ses échanges avec son bailleur et qu'elle n'était pas seule face aux difficultés rencontrées.

Cette dimension humaine est au cœur de notre action. Pour une personne fragilisée par un handicap important, les démarches administratives et les relations avec les institutions peuvent rapidement devenir une source d'anxiété supplémentaire. L'association intervient alors comme un interlocuteur de proximité, capable d'écouter, d'expliquer et d'accompagner.

UN ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF DE PROXIMITÉ

L'association a également apporté son soutien dans les démarches administratives liées à la situation de la locataire.

L'objectif était de l'aider à mieux comprendre les différentes étapes de son dossier, de faciliter ses démarches et de veiller à ce que sa situation soit prise en compte.

Cet accompagnement illustre l'importance de la présence associative auprès des locataires les plus fragiles.

Certaines personnes rencontrent des difficultés importantes pour effectuer seules leurs démarches, comprendre les procédures ou faire valoir leurs besoins auprès des différents interlocuteurs.

Notre association s'efforce donc d'être un relais entre le locataire

et les institutions ou le bailleur, tout en respectant les droits et les choix de la personne accompagnée.

UNE ACTION QUI ILLUSTRE PLEINEMENT LE RÔLE DE L'ASSOCIATION

Cette situation témoigne concrètement du rôle que peut jouer une association de locataires auprès des personnes les plus vulnérables.

L'action menée a permis d'accompagner une personne confrontée à plusieurs difficultés simultanées : un handicap lourd, un logement devenu inadapté, des démarches administratives complexes et une situation conflictuelle avec son environnement de voisinage.

Notre intervention a consisté à apporter une réponse globale, à la fois sociale, humaine, administrative et liée au logement.

L'obtention d'un logement adapté constitue une avancée majeure pour cette locataire. Elle lui permet de bénéficier de conditions de logement davantage compatibles avec sa situation et ses besoins. Cette expérience rappelle également que l'accompagnement des locataires ne se limite pas à la défense de leurs droits collectifs. Il passe aussi par une présence concrète auprès des personnes qui, en raison de leur âge, de leur handicap ou de leur situation personnelle, peuvent avoir besoin d'un soutien renforcé.

Les enseignements pour notre association

Cette action renforce notre conviction que la défense des locataires doit rester fondée sur l'écoute, la proximité et la solidarité.

Chaque situation individuelle peut révéler des difficultés plus larges : accessibilité des logements, adaptation du parc locatif, prise en compte du handicap, accompagnement administratif ou encore qualité des relations entre locataires et bailleurs.

À travers cet accompagnement, notre association a démontré sa capacité à intervenir concrètement, à rechercher des solutions et à soutenir une personne fragilisée jusqu'à l'aboutissement de sa démarche.

Notre engagement consiste à continuer à être aux côtés des locataires, particulièrement lorsque leur situation nécessite une attention et un accompagnement spécifiques.

CONCLUSION

Cette action illustre l'importance de l'accompagnement de proximité auprès des locataires fragiles. En accompagnant cette locataire dans ses démarches administratives et dans son changement de logement, notre association a contribué à l'amélioration de ses conditions de vie et à la prise en compte de ses besoins liés à son handicap. Au-delà du logement, notre association a également apporté une présence humaine et rassurante face aux difficultés rencontrées avec son environnement et son bailleur.

Accompagner, écouter, défendre et trouver des solutions : telle est la vocation de notre association auprès des locataires les plus fragiles.

A.L.I.S



Ensemble Solidaires

ASSOCIATION DES LOCATAIRES
INDEPENDANTS DE STRASBOURG

16 Rue Eugène Delacroix
67200 Strasbourg

alis.strasbourg@outlook.com

 ALIS Strasbourg

Directeur de la Publication :
M. BOUTGHATA Hmida